

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1627

2 août 2007

SOMMAIRE

Agricom S.A.	78056	HR Media S.A.	78096
Antar Invest SA	78056	Hurran Holding	78061
A.R.G. Holdings S.A.	78053	Investments Global Holding S.A.	78052
Banorabe Holding S.A.	78061	JP Commercial VI S.à r.l.	78085
BRE/Munich Hotel S.à.r.l.	78051	LAD (Lux Art Développement) S.à.r.l. ...	78060
BRE/Munich Hotel S.à.r.l.	78051	LAD (Lux Art Développement) S.à.r.l. ...	78060
Courcelles Investments S.A.	78080	Les Combes Investments S.A.	78054
Darcies S.à r.l.	78061	Liechfield S.A.	78055
Den Daimerléck, S.à r.l.	78092	Manhattan Securities Holding S.A.	78054
Diabolo S.à.r.l.	78060	Mobius Holding S.A.	78058
Dolphin Investment S.A.H.	78055	Ocean Fund	78095
Eau Rouge Participations S.A.	78054	Pan European Finance S.à r.l.	78083
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A.	78050	Parkridge WE Services S.à r.l.	78056
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A.	78053	Performance Parts S.à.r.l.	78060
Elary International S.A.	78050	Promopro Holding S.A.	78057
Electro Mechanical Enterprise S.A.	78095	Promopro Holding S.A.	78057
Eni Pakistan (M) Limited	78051	R2M Music (Lux) S.à r.l.	78059
Eni South China Sea Limited	78052	Résidence Services Brill a.s.b.l.	78080
Ersa S.à.r.l.	78057	Ridge Way Holding S.A.	78053
Felten-Stein S.A.	78056	Rosaline Holding S.A.	78052
Felten-Stein S.A.	78059	Serbia BroadBand S.à.r.l.	78059
Felten-Stein S.A.	78057	Sinequanon S.C.A.	78062
Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeu- ne S.à r.l.	78052	Sinequanon S.C.A., SICAR	78062
Finarom Holding S.A.	78051	The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l.	78058
Great American Europe S.A.	78092	Tofin Holding S.A.	78050
Great American Europe S.A.	78058	Tully S.A.	78050
Grosvenor French Retail Feeder Invest- ments S.A.	78093	Tyco International Finance S.A.	78096
Gustery Corporation S.à r.l.	78055	Variance Capital Management S. à r. l. ...	78054
Holta S.A.	78053	Walram Investments S.à r.l.	78096
		Wedge Luxembourg S.A.	78061

Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 21 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076060/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09123. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tofin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOFIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076057/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08718. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Elary International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.082.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELARY INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076059/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08716. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tully S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 104.286.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076063/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03111. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Eni Pakistan (M) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 85.539.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007076071/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07013. - Reçu 88 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

BRE/Munich Hotel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.592.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007076073/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06996. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

BRE/Munich Hotel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.592.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007076074/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06992. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Finarom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 82.783.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076065/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09162. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 85.538.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007076075/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07002. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Rosaline Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 21.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour le liquidateur

Maître P. Thill

Référence de publication: 2007076077/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08542. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 73.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076082/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08084. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Investments Global Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 42.042.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076233/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07504. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Ridge Way Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 67.650.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007076235/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05852. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

A.R.G. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.361.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007076237/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01999. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Holta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 39.061.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007076243/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07477. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076061/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09122. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Les Combes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076845/4525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00237. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Variance Capital Management S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 101.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076848/4525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00239. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Eau Rouge Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.350.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076870/4525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00242. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Manhattan Securities Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 76.015.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076062/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05604. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Liechfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.789.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 4 mai 2007

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076408/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Dolphin Investment S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 90.841.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076837/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09709. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gustery Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 103.356.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 30 mars 2007

En vertu des actes de cession de parts du 30 mars 2007,

M. Jan Motz, demeurant à Wolka Dworska 77, gm Gora Kalwaria, Pologne, a transféré 63 parts ordinaires détenues dans la société à

TADDEO INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 48 Themistokli Dervi, Centennial Building, 7th Floor, Flat/Office 701, P.C. 1066 Nicosia, Cyprus.

et

M. Jerzy Kowalski, demeurant à Ptasia Street, n 10/4, 00-138, Warsaw, Pologne a transféré 62 parts ordinaires détenues dans la société à

ULULAN INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 48 Themistokli Dervi, Centennial Building, 7th Floor, Flat/Office 701, P.C. 1066 Nicosia, Cyprus.

Les associés de la société sont à présent:

TADDEO INVESTMENTS LIMITED, avec 63 parts ordinaires d'une valeur nominale de Euro 100,-, et

ULULAN INVESTMENTS LIMITED, avec 62 parts ordinaires d'une valeur nominale de Euro 100,-.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA
Signatures

Référence de publication: 2007076401/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Antar Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 81.297.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076838/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09707. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Agricom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 10, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 63.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076544/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 14 juin 2007, réf. DSO-CF00112. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Felten-Stein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 14, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 54.920.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007076874/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04098. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070084097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Parkridge WE Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 120.475.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 31 mai 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076044/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Ersa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 50, rue Arthur Herchen.
R.C.S. Luxembourg B 35.707.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076080/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08703. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Promopro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 41.855.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007076245/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09467. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Promopro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 41.855.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007076246/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09466. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Felten-Stein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 14, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 54.920.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007076878/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04098. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070084095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 115.487.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises le 30 mai 2007

L'Associé unique de THE CLUB AT CASTIGLION DEL BOSCO S.à r.l. (la «Société») a pris les résolutions suivantes en date du 30 mai 2007:

- d'accepter la démission de M. Joannes Christianus Lamberthus van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de gérant A avec effet au 15 juin 2007;
- d'accepter la nomination de M. Doeke van der Molen ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant A de la société avec effet au 15 juin 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007076399/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Mobius Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOBIUS HOLDING S.A.

ProServices MANAGEMENT S.à.r.l.

Administrateur

C. Raths

Gérant

Référence de publication: 2007076129/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09199. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Great American Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 112.615.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 7 juin 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, en tant qu'Administrateurs de la société ainsi que le mandat de M. Pierre Schill, en tant que Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076402/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

R2M Music (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.534.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique en date du 8 juin 2007

- Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 in Ostrava, République Tchèque, résidant professionnellement au L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, est nommé gérant de la société, 29 mai 2007 efficace, pour une période illimitée, en remplacement de Monsieur Thomas Patrick, démissionnaire.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lorenzo Patrassi;
- Monsieur Tomas Lichy;
- Monsieur Thijs van Ingen;
- Monsieur Iain Macleod.

Pour R2M MUSIC (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076400/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Felten-Stein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 14, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 54.920.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007076881/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02386. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070084094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Serbia BroadBand S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.372.

—
La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 30 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1130 du 26 juillet 2002, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1016 du 12 octobre 2004.

Les bilans au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076070/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07184. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Performance Parts S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076839/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00235. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Diabolo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 251, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 66.715.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076840/2345/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00206. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

LAD (Lux Art Développement) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 11, rue Foascht.
R.C.S. Luxembourg B 107.624.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour LAD (LUX ART DEVELOPPEMENT) S.à.r.l.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

Référence de publication: 2007076187/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06744. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

LAD (Lux Art Développement) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 11, rue Foascht.
R.C.S. Luxembourg B 107.624.

Le bilan établi au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour LAD (LUX ART DEVELOPPEMENT) S.à.r.l.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

Référence de publication: 2007076186/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06745. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Darcies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.143.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076239/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05297. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Banorabe Holding S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 16.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076079/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08546. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Wedge Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 33.054.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076078/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08545. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Hurran Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 104.918.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007076088/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08985. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Sinequanon S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Sinequanon S.C.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.537.

In the year two thousand seven, on the thirtieth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SINEQUANON S.C.A., a société en commandite par actions (S.C.A.), having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, in progress of registration at trade register Luxembourg section B incorporated by deed dated on 14 November, 2006, to be published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is held by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, proxy-holder.

The proxy-holder requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the purpose of the Company to a SICAR, which shall read as follows:

The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

2. Change of the nature of the share capital of the Company;
3. Appointment of an independent auditor;
4. Appointment of a custodian;
5. Restatement of the entire articles of incorporation of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows with effect as of 30 December 2006:

First resolution

The general meeting resolves to change the corporate purpose of the Company which shall now read as follows:

«The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque.»

Second resolution

The general meeting resolves to change the nature of the share capital of the Company to become a variable share capital equal at all times to the total net assets of the Company and consisting of shares without nominal value.

Third resolution

The general meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, with its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1143, L-1014 Luxembourg, as independent auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting of shareholders of the Company to approve the financial statements as of 31 December 2007.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint ING LUXEMBOURG S.A., 52 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, as depositary of the Company, in the sense of the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque.

Fifth resolution

The general meeting resolves to restate the entire articles of incorporation of the Company in order to, inter alia, create new class of shares, to read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of S-NEQUANON S.C.A., SICAR (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for a limited period of eight (8) years as from the date of the First Closing (as defined below) subject, however, to two possible extensions of one year by a decision of the general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements for amendment of the Articles.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

Art. 5. Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Ordinary Shareholders (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Determination of the investment objectives and policies. The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the placement memorandum of the Company (the «Memorandum»), in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Share Capital.

(a) The capital of the Company shall be variable and therefore at any time it be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 14 hereof. The share capital shall be represented by Shares of no par value. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euro (EUR 1,000,000.-).

(b) The share capital of the Company shall be represented by the following three (3) classes (the «Classes») of Shares of no par value:

(i) «Management Share»: one (1) Share which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité);

(ii) «Carried Interest Shares»: Shares which have been subscribed by limited shareholders (actionnaires privilégiés) upon the incorporation of the Company and which may be further issued by the Company from time to time; and

(iii) «Ordinary Shares»: Shares which shall be subscribed by Ordinary Shareholders from time to time (actionnaires commanditaires) in the Memorandum). Specific rights are attached to Ordinary Shares as further described under Article 25 herein.

Ordinary Shares, together with Carried Interest Shares are herein referred to as the «Shares».

Upon incorporation, the Management Share and each Carried Interest Share were paid-up up to 25%.

The holders of all classes of shares will be defined collectively as the shareholder(s) (the «Shareholder(s)»), and separately, as the carried interest shareholder (the «Carried Interest Shareholder(s)») for those shareholders holding Carried Interest Shares and as the ordinary shareholder(s) (the «Ordinary Shareholder(s)») for those shareholders holding Ordinary Shares.

Distribution rules for both Carried Interest Shares and Ordinary Shares are described in Article 25 herein.

The General Partner may create additional classes of shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law dated 10 August 1915 on commercial companies.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares shall, if not expressed in euro («€»), be converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes of Shares.

Art. 8. Shares. Shares are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Experienced Investors qualifying as well-informed investors within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque. This restriction is not applicable to the holder of the Management Share which may hold one Management Share without falling into one of these categories.

All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (the «Register»), which shall be kept, under the responsibility of the General Partner, by the General Partner or by one person designated therefore by the Company and the Register shall contain the name of each shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

Each Share grants the right to one vote at every meeting of shareholders and, if applicable, at separate class meetings of the holders of Shares of each of the classes issued.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 9. Commitments and Defaulting shareholder. Each Ordinary Shareholder shall be asked to sign a subscription agreement irrevocably committing to make all subscriptions and payments for the entire committed amount.

Commitments generally will be drawn-down as necessary to fund investments and to meet the Company's expenses. For the purposes hereof, a «Commitment» shall mean the total investment which each Ordinary Shareholder has irrevocably agreed to make in the Company which will be called by the General Partner from time to time. A Commitment will become a funded Commitment when it has been called. Shares will be progressively issued at each capital call in proportion to the funded Commitment. A minimum of ten (10) business days' written notice (a «Funding Notice») before a capital call will be given by the General Partner to the Shareholders. Each Funding Notice will specify the funding date and amount, as well as providing appropriate payment instructions. A business day is a day on which banks are legally open for business in Luxembourg.

At the end of the commitment period as determined in the Memorandum, all Commitments not drawn down shall be discharged from further obligation to the Company for new investments subject, however, to the approval for further draw downs (in specific cases as described in the Memorandum) to be given by the general meeting of shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the articles.

After the last Subsequent Closing (as defined below), the General Partner shall not receive any additional Commitments without the prior consent of the holders of at least 75% of the outstanding Ordinary Shares.

Any Ordinary Shareholder who fails to contribute the full amount specified in a Funding Notice within ten (10) business days of the specified due date, may be determined to be a Defaulting Shareholder (a «Defaulting Shareholder») at the discretion of the General Partner as further described in the Memorandum. The General Partner in its sole discretion may waive or permit the cure of any default, subject to such conditions upon which the General Partner and such Defaulting Shareholder may, from time to time, agree.

A Defaulting Shareholder shall:

- Not receive any distribution of any kind whatsoever and may not participate to any shareholders' consultations until the date of the Company's dissolution or until such default is remedied.

- Be obligated to pay, for the duration of any delay in the payment of amounts due, automatically and without any formality whatsoever being necessary, the payment of interest calculated prorata temporis on the basis of (i) 18% per annum or (ii) if this rate exceeds the maximum rate authorised by the law, such maximum rate, as from the date on which payment was due, notwithstanding any action that the General Partner may initiate on behalf of the Company or the other shareholders against the Defaulting Shareholder and the right, as set out below, for the General Partner to transfer the shares of this Ordinary Shareholder.

- If the default is not remedied within such period as the General Partner shall determine, all the shares held by the Defaulting Shareholder may be sold to one or more other shareholders, or, for the balance of shares not subscribed by any other shareholder, to one or more third parties designated by the General Partner. Alternatively, the General Partner shall be entitled to cancel the shares held by the Defaulting Shareholder and such shares shall be considered forfeited, subject to the requirements of the law. The General Partner will deduct out of the net proceeds of any sale of such shares, a sum corresponding to all the expenses incurred due to the transfer. The General Partner will then deduct on its own behalf, and on behalf of the Company, all expenses incurred by them following non-payment.

In the event of a sale or forfeiture, the corresponding registration of the Defaulting Shareholder will automatically be deleted from the Company's Register.

Art. 10. Transfer of Shares. Any transfer of Shares may only be made between well-informed investors within the meaning of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque and is subject to the prior approval by the General Partner.

a) Transfer of Ordinary Shares

Ordinary Shares may be transferred or assigned at any time, subject to (i) the prior written approval of the General Partner, (ii) the qualification as a well-informed investor and acceptance of such transferee(s) to the terms of the Memorandum and the terms of the subscription agreement executed by the transferor and (iii) such transferee(s) entirely assuming in writing, prior to the transfer, all other outstanding obligations, if any, relating to such Shares. To the extent the General Partner elects to withhold authorization of the proposed transfer of Ordinary Shares at any time, the remaining Ordinary Shareholders shall have a pre-emptive right to acquire the relevant Ordinary Shares on a pro rata basis.

b) Transfer of Carried Interest Shares

Carried Interest Shares can only be transferred or assigned subject to the prior approval of the General Partner and the acceptance by the transferee(s), prior to the transfer, of all outstanding obligations relating to such Shares as set forth above.

Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the General Partner along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

Art. 11. Issue of Shares. The General Partner is authorized to issue at any time an unlimited number of partially paid Carried Interest Shares on the dates or periods as determined by the General Partner and as shall be further described in the Memorandum. In addition, the General Partner is authorized to issue an unlimited number of Carried Interest Shares at any time without reserving a preferential right for existing Carried Interest Shareholders to subscribe for such additional Carried Interest Shares.

Notwithstanding anything herein to the contrary, at all times, the aggregate amount paid-up by the Carried Interest Shareholders shall represent 0.25% of the aggregate funded Commitments of the Ordinary Shareholders, subject to the deduction of amounts already contributed by the Carried Interest Shareholders prior to the inception of the Company, as further described in the Memorandum.

As shall be indicated and more fully described in the Memorandum, after the date of the first subscription of Ordinary Shares at a subscription price which shall be one million euro (EUR 1,000,000.-) per share (the «First Closing»), any potential shareholders may be proposed, within 9 months of the First Closing (subject to a 2-month extension to be determined in the sole discretion of the General Partner as described in the Memorandum), to commit to subscribe to Ordinary Shares on one or more dates or periods upon subsequent closings as determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Memorandum (each a «Subsequent Closing» and respectively with the First Closing, a «Closing»). For each Commitment undertaken by a potential investor at a Closing, the latter shall immediately subscribe for, and entirely pay-up, an amount of Ordinary Shares corresponding two (2)% of its Commitment amount. Ordinary

Shares subscribed during Subsequent Closings shall be issued at a price of one million euro (EUR 1,000,000.-) per share, subject however to the decision of the General Partner to issue such shares for another subscription price as described in the Memorandum.

As more fully described in the Memorandum, shareholders which have committed to subscribe for Ordinary Shares during a Subsequent Closing shall be required to contribute, at such Subsequent Closing, the same percentage of their Commitments as has already been drawn down from the initial Ordinary Shareholders. Ordinary Shares subscribed during Subsequent Closings shall be fully paid-up. Such funded Commitments shall be increased by an amount corresponding to an interest rate benefiting to the Company (the «Equalization Interest») which shall be computed on the basis of an interest at the prime rate plus 10% per annum as more fully described in the Memorandum. Such Equalization Interest may be waived on a case-by-case basis by the General Partner.

Payments for subscriptions to Ordinary Shares shall be made on a Closing or on any other date as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. Similarly, payments for subscription of Carried Interest Shares shall be made on a Closing or on any other date as determined by the General Partner. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and specified and more fully described in the Memorandum.

The General Partner may, at its sole discretion, determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests, payments of additional charges or restrictions on ownership.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 12. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the shareholders may not be accepted by the Company.

The Company however may redeem Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company.

Shares may be redeemed on a pro-rata basis between existing shareholders for example (i) in order to distribute to the shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to Article 25 herein or (ii) if the value of the assets of the Company has decreased to an amount determined by the General Partner to be below the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum.

In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be a well-informed Investor within the meaning of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 13. Conversion of Shares. Conversion of Shares from one class into another are not allowed.

Art. 14. Determination of the Net Asset Value. The net asset value of each Class (the «Net Asset Value»), will be determined under the responsibility of the General Partner in the Company's reference currency (as determined in the Memorandum) twice a year, that is December 31 and June 30 of each given year and such other date as determined from time to time by the General Partner («Valuation Date»).

The Company will compute the Net Asset Value per Class as follows: each Class participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class (as defined in the Memorandum) on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Date. The same principles will apply as to the calculation of the Net Asset Value of Series of Shares within a Class.

The Net Asset Value per Share of that Class on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that Class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Date.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the Company shall be determined as follows:

(1) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(2) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market, relating to pending investments, shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the General Partner in good faith;

(3) investments in private equity securities other than the securities mentioned above shall be valued according to the following principles:

The General Partner shall take into account the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION (EVCA), with particular consideration of the following factors:

- Investments in companies acquired in the 12 month period prior to the Valuation Date shall be valued at cost unless the General Partner considers that there has been a material deterioration in the financial position of a Portfolio Company (as defined in the Memorandum).

- Where a significant transaction which establishes an arm's length price has been effected, this transaction shall form the basis of valuation.

- Otherwise, unquoted companies shall normally be valued by reference to their profits and relevant financial multiples (price/earnings, price/cash flows, enterprise value/earnings before interest and tax) applicable to comparable quoted companies less a suitable discount to reflect the lack of marketability of the shares. Profits for the purpose of the valuations shall be those disclosed in the latest audited accounts taking into consideration subsequent management accounts. In the event that the General Partner is unable to find appropriate comparable companies, the following methods of valuation shall be used.

- By reference to relevant and applicable sub-sector average multiple; or

- The General Partner may apply the actual entry multiples paid for the investment to the investment's last trading figures.

- Consideration, if applicable, shall also be given to other factors including the asset backing, current year budgeted profits and any other short-term prospects of the sale of shares of the Portfolio Company.

In absence of unusual circumstances, valuation of unquoted companies shall be reviewed on each Valuation Date.

(4) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Date shall be made available to the Shareholders at the registered office of the Company within ninety (90) business days following the relevant Valuation Date.

The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value:

- a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

- b) during any breakdown in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments;

- c) when, for any other reason, the prices of any investments owned by the Company cannot be promptly or accurately ascertained.

Art. 15. General Partner. The Company shall be managed by SINEQUANON GENERAL PARTNER LUXEMBOURG S.A., société anonyme having its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the «General Partner»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 16. Powers and decisions of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may, under its own responsibility, appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies

for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

The General Partner shall appoint SINEQUANON CAPITAL PARTNERS BELGIUM S.A. as an investment manager to the Company (the «Investment Manager»). The Investment Manager shall be entitled to the fees set forth in the Memorandum.

All investment and divestment decisions made by the General Partner shall be approved by a vote of 75 % of its board members present or represented at a quarterly board meeting.

Art. 17. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 18. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Transactions in which such a party is involved are valid and legally binding for the Company towards third parties only (i) if the interest of the director or officer in the conclusion of the business has been duly disclosed to the General Partner before the conclusion of the business and (ii) after that the General Partner has determined and approved that the transaction is still, after such disclosure, in the best interests of the Company and in compliance with the Memorandum.

Art. 19. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the «Custodian») which meets the requirements of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque. The Custodian may, under its own responsibility, delegate to any agent so appointed in good faith any of his duties under this agreement.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

In particular, the Custodian is responsible for the general supervision of the assets of the Company and is also specifically required to:

- a) ensure that the subscription proceeds of the Shares are remitted to it within the time limits provided for in the Articles;
- b) ensure that, in transactions involving the assets of the Company, the consideration is remitted to it within the usual time limits, and;
- c) ensure that the income of the Company is applied in accordance with the Articles.

If the Custodian desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor Custodian within two (2) months of the effectiveness of such withdrawal. Until a replacement custodian is engaged, which must happen within such period of two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

- a) in the event of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;
- b) in the event the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;
- c) in the event the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Custodian.

Art. 20. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Any resolution of the general meeting of shareholders creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with (i) a presence quorum of fifty one (51) percent of the Share capital, (ii) the approval of a majority of at least two-third of the votes validly cast and (iii) the consent of the General Partner.

Each amendment to the present articles of incorporation entailing a variation of rights of a class must be approved by a resolution of the shareholders' meeting of the Company and of separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant class or classes concerned.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

The annual general meeting shall be held on the 1st Wednesday of May at 11:00am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the General Partner.

Art. 21. Indemnification. The Company will indemnify, to the maximum extent permitted by Luxembourg law, the General Partner, the Investment Manager, and their respective directors, officers, partners, employees, affiliates and assigns, against liabilities, claims and related expenses including attorneys' fees, incurred by reason of any action performed or omitted in connection with the activities of the Company or in dealing with third parties on behalf of the Company, provided such action or decision not to act was taken in good faith, and does not constitute gross negligence, intentional misconduct, a knowing violation of law or an intentional or material breach of these Articles or any advisory agreement.

Art. 22. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall comply with all obligations and fulfill all requirements prescribed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

Art. 23. Fiscal Year. The Company's fiscal year commences on 1st January and ends on 31st December.

Art. 24. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 25. Distributions. The General Partner will distribute proceeds realized from disposals of investments, plus any dividends or interest income received to Shareholders as soon as practicable, provided however that in no event shall the net assets of the Company fall below the legal minimum of € 1 million; however, the General Partner may retain any and all amounts of such proceeds which it considers prudent reserves against future expenses and liabilities of the Company.

Dividends, interim dividends and distributions in general shall be declared or paid at any time with regard to any financial year of the Company (or part thereof), as the General Partner shall determine.

Distribution will be made in cash, in euros or in kind at the sole discretion of the General Partner (distribution in kind may be made only with the consent of a majority of the Shareholders where the securities distributed are not quoted on a recognized market and in the interest of the Shareholders) and as further described in the Memorandum.

Distributions attributable to any investment will be allocated among the Ordinary Shareholders, the General Partner and the Carried Interest Shareholders in the following order:

(i) Return of contributed capital: one hundred percent (100%) to the Ordinary Shareholders in proportion to their actual funded Commitment allocated to the relevant investment until the Ordinary Shareholders shall have received an amount equal to the sum of their share of (y) the amounts invested in any investments sold, or otherwise disposed of at the time of such distribution and (z) the amount of costs (including fees) born by the Company at the time of such distribution; in all cases net of any amounts previously paid in connection therewith;

(ii) Preferred return: one hundred percent (100%) to the Ordinary Shareholders in proportion to their actual funded Commitments allocated to the relevant investment until the excess of the cumulative distributions to the Ordinary

Shareholders over the amount described in clause (i) above equals six percent (6%) per annum prorata temporis cumulative return (the «Preferred Return»); in all cases net of any amounts distributed in connection therewith;

(iii) Return of Carried Interest Shareholder contributed capital: one hundred percent (100%) to the Carried Interest Shareholders in proportion to their actual capital contributions allocated to the relevant investment until the Carried Interest Shareholders shall have received an amount equal to the sum of their share of (x) the amounts invested in the relevant investment sold, or otherwise disposed of at the time of such distribution and (z) the amount of any costs (including fees) born by the Company at the time of such distribution; in all cases net of any amounts previously paid in connection therewith;

(iv) Management Share's priority allocation: Fourth, twenty-five percent (25%) of any amounts distributed pursuant to paragraph (ii) above to the General Partner to the extent necessary so that the cumulative distributions to the General Partner equal € 1,000,000.-;

(v) Catch-up: twenty five percent (25%) of any amounts distributed pursuant to paragraph (ii) above to the Carried Interest Shareholders in proportion to their actual capital contributions allocated to the relevant investment;

(vi) Balance: the remaining balance, (a) as to eighty percent (80%) amongst the Ordinary Shareholders proportionally to their funded Commitments, (b) as to twenty percent (20%) amongst the Carried Interest Shareholders, proportionally to their capital contributions.

Fifty percent of the amounts to be distributed pursuant to Article 25(v) (b) shall be deposited on an interest bearing escrow account (the «Escrow Account») with a custodian as chosen in the sole discretion of the General Partner until such time as the Company shall have been liquidated.

Upon liquidation of the Company, the liquidator shall determine whether (a) the Carried Interest Shareholders have either received more than the sum of their capital contributions and twenty percent (20%) of the net proceeds of the Company (the «Excess Distributions») or (B) that the Ordinary Shareholders have received less than the return to which they would be entitled pursuant to Article 25(ii) (the «Deficit in Preferred Return»). The liquidator shall thereupon cause an amount equal to the greater of the Excess Distributions, or the Deficit in Preferred Return to be transferred from the Escrow Account to the Ordinary Shareholders in proportion to their funded Commitments, the remaining balance of the Escrow Account (if any) being distributed amongst the Carried Interest Shareholders in proportion to their capital contributions.

Art. 26. Dissolution and liquidation of the Company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (the «Liquidator(s)») (which may be the General Partner) as appointed by the general meeting of the Shareholders as Liquidator, pursuant to the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque. Cash assets which have not been claimed by Shareholders at the close liquidation will be deposited in escrow with the CAISSE DES CONSIGNATIONS in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescribed period of thirty (30) years, they may be forfeited.

The Liquidator, who may be a natural person or a legal entity, appointed by the general meeting of the Shareholders shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company and shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by law:

(i) first, to pay all creditors of the Company (including Shareholders who are creditors) in the order of priority provided by law or otherwise;

(ii) second to pay all expenses of liquidation;

(iii) third, if any proceeds remain, for distribution to the Ordinary Shareholders and the Carried Interest Shareholders or their legal representatives according to the general principles of distribution set forth in Article 25 hereof.

Upon dissolution, the Liquidator may (a) liquidate all or a portion of the Company assets and apply the proceeds of such liquidation in the manner set forth above and/or (b) hire independent appraisers to appraise the value of the Company assets not sold or otherwise disposed of, or determine the fair market value of such assets, and allocate any unrealized gain or loss determined by such appraisal to the Shareholders as though the properties in question had been sold on the date of distribution and, after giving effect to any such adjustment, distribute said assets in the manner set forth above, provided that the Liquidator shall in good faith attempt to liquidate sufficient Company assets to satisfy in cash the debts and liabilities described above.

A reasonable amount of time shall be allowed for the orderly liquidation of the assets of the Company and the discharge of liabilities to creditors, so as to enable the Liquidator to minimize the losses attendant in liquidation.

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such laws have been or may be amended from time to time.

All legal proceedings relating to disputes arising out of or relating to this document shall be subject to the exclusive jurisdiction of the Courts of the Grand Duchy of Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente janvier

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions (S.C.A.) SINEQUANON S.C.A., ayant son siège social à 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, en voie d'inscription au R.C. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 14 novembre 2006, qui sera publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est tenue par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, mandataire.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement d'objet social de la Société en SICAR, pour lui donner la teneur suivante:

L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre avoir ou actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

En outre, la Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations jugées utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

2. Changement de nature du capital social de la Société en capital variable;

3. Nomination d'un auditeur indépendant;

4. Nomination d'un dépositaire;

5. Refonte complète des statuts de la Société;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité avec prise d'effet au 30 décembre 2006:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

La Société pourra par ailleurs prendre toutes mesures et exercer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la nature du capital social de la Société en capital variable égal à tout moment à la somme des actifs nets de la Société et composé de parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, B.P. 1143, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer ING LUXEMBOURG S.A., 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg comme dépositaire de la Société au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la Société pour, entre autres, créer des nouvelles catégories de parts sociales. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées (les «Actions»), une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de SINEQUANON S.C.A., SICAR (la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, grand-duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des filiales, succursales ou bureaux, tant au grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée de huit (8) ans à compter de la date du Premier Closing (tel que défini ci-après), cette durée peut néanmoins être prolongée par décision de l'assemblée générale des Actionnaires pour deux périodes supplémentaires d'un an, sous réserve du respect des exigences établies en matière de quorum et de majorité dans le cadre de toute modification des présentes.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre avoir ou actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

En outre, la Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations jugées utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 5. Responsabilité. Le Gérant est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Détermination des objectifs et politiques d'investissement. Le Gérant détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tel que précisé dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»), conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 7. Capital social.

(a) Le capital de la Société est variable et, par conséquent, à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 14 des présents Statuts. Le capital social est représenté par des Actions sans valeur nominale. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, est d'un million d'euros (1.000.000,- EUR).

(b) Le capital de la Société est représenté par les trois (3) classes d'Actions suivantes (les «Classes») sans valeur nominale:

(iv) «Action de Commandité»: action unique souscrite par le Gérant en tant qu'actionnaire gérant commandité de la Société;

(v) «Actions de Carried Interest»: actions souscrites par des actionnaires privilégiés lors de la constitution de la Société et pouvant être émises en temps voulu par la Société; et

(vi) «Actions Ordinaires»: actions pouvant être souscrites en temps voulu par des actionnaires qualifiés d'Actionnaires Commanditaires (Ordinary Shareholders) aux termes du Prospectus. Les droits spécifiques découlant de la détention d'Actions Ordinaires sont décrits plus en détail à l'article 25.

Les Actions Ordinaires et les Actions de Carried Interest sont dénommées «Actions» dans les présents Statuts.

Lors de la constitution de la Société, l'Action de Commandité ainsi que chaque Action de Carried Interest ont été libérées à concurrence de 25%.

Les détenteurs d'actions, quelle que soit leur classe, sont définis collectivement comme les actionnaires (les «Actionnaires»), et séparément, comme les porteurs d'actions de carried interest (les «Porteurs d'Actions de Carried Interest») pour définir les actionnaires porteurs d'Actions de Carried Interest, et comme les porteurs d'actions ordinaires (les «Porteurs d'Actions Ordinaires») pour définir les actionnaires porteurs d'Actions Ordinaires.

Les règles de distributions pour les Actions de Carried Interest et pour les Actions Ordinaires sont décrites à l'article 25 des présents Statuts.

Le Gérant peut créer des classes d'actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Afin de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'Actions sont convertis en euros s'ils ne sont pas déjà libellés en euros («€») et le capital correspond à l'ensemble des avoirs nets de toutes les Classes d'Actions.

Art. 8. Actions. Les Actions s'adressent exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, aux Investisseurs Professionnels ou aux Investisseurs Expérimentés, qualifiés d'Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Une telle restriction ne s'applique pas au détenteur de l'Action de Commandité, qui peut détenir une Action de Commandité sans tomber dans l'une de ces catégories.

Toutes les Actions sont émises sous forme nominative.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires. Les certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion du Gérant et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis, si un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet actionnaire.

Toutes les Actions de la Société émises doivent être portées au registre des actionnaires (le «Registre») tenu par le Gérant et sous sa responsabilité, ou par une personne désignée à cet effet par la Société. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'accomplissement de tout paiement.

Lorsqu'un actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Action jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Actions donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent mais ne confèrent pas le droit de vote, sauf dans la mesure où, une fois additionnées, elles représentent une Action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des actionnaires ainsi que, pour chaque Classe, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions de chacune des Classes.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 9. Engagements et Actionnaires Défaillants. Il sera demandé à chaque Porteur d'Actions Ordinaires de signer un contrat de souscription engageant de manière irrévocable ledit actionnaire à effectuer tous les paiements et souscriptions nécessaires eu égard au montant total engagé.

Les engagements seront généralement souscrits et libérés dès qu'il sera nécessaire pour faire face aux investissements décidés par la Société et à ses dépenses. Dans le but des présents Statuts, un «Engagement» signifie le montant total d'investissement que chaque Porteur d'Actions Ordinaires a irrévocablement accepté d'investir dans la Société et qui sera appelé au fur et à mesure par le Gérant. Un Engagement devient un Engagement souscrit une fois qu'il a été appelé. Les Actions seront émises progressivement à chaque appel de fonds par rapport à l'Engagement souscrit. Les Actionnaires recevront une notification écrite (une «Notification d'Appel de Fonds») de la part du Gérant au minimum dix (10) jours ouvrables avant chaque appel de fonds. Chaque Notification d'Appel de Fonds précisera la date de l'appel de fonds, le montant ainsi que toutes instructions de paiement appropriées. Un jour ouvrable est un jour au cours duquel les banques sont légalement ouvertes au Luxembourg.

Au terme de la période d'engagement, tel que précisé dans le Prospectus, l'ensemble des Engagements non souscrits et libérés ne feront plus l'objet de nouvelles obligations envers la Société dans le cadre de nouveaux investissements, sous réserve, toutefois, de l'approbation d'appels de fonds ultérieurs (dans des cas spécifiques, tel que décrit dans le Prospectus) accordée par l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux exigences en matière de quorum et de majorité applicables pour toute modification des présents Statuts.

Au terme du dernier Closing Subséquent (tel que défini ci-après), le Gérant ne peut recevoir aucun Engagement supplémentaire sans l'accord préalable des détenteurs d'au moins 75% des Actions Ordinaires restantes.

Tout Porteur d'Actions Ordinaires qui ne paie pas l'intégralité du montant précisé dans la Notification d'Appel de Fonds dans les dix (10) jours ouvrables de la date spécifiée à laquelle les fonds sont dus, peut être désigné comme actionnaire défaillant (un «Actionnaire Défaillant») à la discrétion du Gérant, tel que précisé dans le Prospectus. Le Gérant, à sa seule discrétion, peut annuler ou permettre la résolution d'un défaut de paiement, sous réserve des conditions que le Gérant et l'Actionnaire Défaillant en question peuvent convenir en temps utile.

Un Actionnaire Défaillant:

- ne peut recevoir aucune distribution de quelque nature que ce soit, et ne peut participer à aucune consultation d'actionnaires jusqu'à la date de la dissolution de la Société ou jusqu'à ce que le défaut soit résolu.

- est obligé de payer, pour la durée de tout retard dans le paiement des montants dus, automatiquement et sans qu'aucune autre formalité quelle qu'elle soit, ne soit nécessaire, des intérêts calculés prorata temporis sur la base de (i) 18% par an ou (ii) si ce taux excède le taux légal maximal autorisé par la loi, le taux légal maximal, à partir la date à laquelle le paiement était dû, indépendamment des actions que le Gérant pourrait initier pour le compte de la Société ou des autres actionnaires contre l'Actionnaire Défaillant et du droit, comme détaillé ci-dessous, pour le Gérant de transférer les actions de ce Porteur d'Actions Ordinaires.

- si le défaut n'est pas résolu au bout d'une période que le Gérant devra déterminer, toutes les actions détenues par l'Actionnaire Défaillant peuvent être vendues à un ou plusieurs autres actionnaires, ou, pour le solde des actions non souscrites par aucun autre actionnaire, à un ou plusieurs tiers désignés par le Gérant. Alternativement, le Gérant aura le droit d'annuler les actions détenues par l'Actionnaire Défaillant, et ces actions devront être considérées comme perdues par confiscation, sous réserve des dispositions légales. Le Gérant déduira du bénéfice net de la vente de ces actions, une somme correspondant à toutes les dépenses effectuées et liées au transfert. Le Gérant déduira ensuite en son nom propre et au nom de la Société, toutes les dépenses effectuées par eux et résultant du non paiement.

Dans le cas d'une vente ou d'une perte par confiscation, l'enregistrement correspondant à l'Actionnaire Défaillant sera automatiquement supprimé du registre des actionnaires de la Société.

Art. 10. Transfert d'Actions. Les Actions ne peuvent être transférées qu'entre investisseurs avertis au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, et sous réserve de l'approbation préalable du Gérant.

c) Transfert d'Actions Ordinaires

Les Actions Ordinaires peuvent être transférées ou cédées à tout moment sous réserve (i) du consentement préalable et écrit du Gérant, (ii) de l'éligibilité au titre d'investisseur averti et de l'adhésion du (des) cessionnaire(s) aux dispositions du Prospectus ainsi qu'aux dispositions du contrat de souscription exécuté par le cédant et (iii) d'une déclaration écrite selon laquelle le(s) cessionnaire(s) assume(nt) entièrement, avant le transfert, toute autre obligation restante (le cas échéant) relative auxdites Actions. Dans la mesure où le Gérant choisirait de refuser l'autorisation du transfert proposé d'Actions Ordinaires à tout moment, les Porteurs d'Actions Ordinaires restants doivent avoir un droit de préemption pour acquérir les Actions Ordinaires en question au pro rata de leurs Engagements.

d) Transfert d'Actions de Carried Interest

Les Actions de Carried Interest ne peuvent être transférées ou cédées que sous réserve du consentement préalable du Gérant et de l'adhésion du (des) cessionnaire(s), avant le transfert, de toute obligation restante relative auxdites Actions, tel que décrit ci-dessus.

Les transferts d'Actions doivent être effectués par l'inscription du transfert dans le Registre après délivrance à la Société du certificat de transfert fourni par le Gérant avec l'ensemble des autres documents de transfert nécessaires à la Société et, si des certificats d'Actions ont été émis, les certificats d'Actions concernés.

Art. 11. Emission des Actions. Le Gérant est autorisé à émettre à n'importe quel moment un nombre illimité d'Actions de Carried Interest libérées partiellement aux dates et périodes telles que déterminées par le Gérant et précisées dans le Prospectus. En outre, le Gérant est autorisé à émettre un nombre illimité d'Actions de Carried Interest libérées entièrement à tout moment sans réserver des droits préférentiels aux Porteurs d'Actions de Carried Interest existants pour souscrire à ces Actions de Carried Interest supplémentaires.

Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes, le montant total libéré par les Porteurs d'Actions de Carried Interest représentera dans tous les cas 0,25% de l'ensemble des Engagements souscrits par les Porteurs d'Actions Ordinaires, sous réserve de la déduction des montants libérés par les Porteurs d'Actions de Carried Interest avant la constitution de la Société, tel que précisé dans le Prospectus.

Comme indiqué et précisé plus en détail dans le Prospectus, après la date de la première souscription d'Actions Ordinaires à un prix de souscription d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) par action (le «Premier Closing»), tout actionnaire potentiel peut se voir proposer, dans les 9 mois suivant le Premier Closing (sous réserve d'une reconduction de 2 mois que le Gérant détermine à son entière discrétion, tel que précisé dans le Prospectus), de s'engager à souscrire des Actions Ordinaires à une ou plusieurs dates lors de closings subséquents tels que déterminés par le Gérant conformément aux dispositions du Prospectus (chacun correspondant à un «Closing Subséquent» et, respectivement avec le Premier Closing, à un «Closing»). Pour chaque Engagement pris par un investisseur potentiel au moment d'un Closing, ce dernier souscrira et libérera un nombre d'Actions Ordinaires correspondant à deux (2)% du montant de son Engagement. Les Actions Ordinaires souscrites lors de Closings Subséquents seront émises au prix d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) par action, sous réserve, toutefois, de la décision du Gérant d'émettre de telles actions à un autre prix de souscription, tel que décrit dans le Prospectus.

Comme précisé plus en détail dans le Prospectus, les actionnaires s'étant engagés à souscrire des Actions Ordinaires au cours d'un Closing Subséquent sont tenus d'apporter, à l'occasion dudit Closing Subséquent, le même pourcentage de leurs Engagements que les Engagements déjà appelés par les Porteurs d'Actions Ordinaires initiaux. Les Actions Ordinaires souscrites au cours de Closings Subséquents seront entièrement libérées. Ces Engagements souscrits seront majorés d'un montant équivalent au taux d'intérêt en faveur de la Société (l'«Intérêt de compensation» - «Equalization Interest») établi sur la base d'un intérêt fixé au taux préférentiel et majoré de 10% par an, tel que précisé plus en détail dans le Prospectus. Le Gérant peut décider, au cas par cas, de ne pas appliquer ledit Intérêt de Compensation.

Les paiements pour les souscriptions d'Actions Ordinaires seront faits au moment d'un Closing ou à toute date ultérieure déterminée par le Gérant, tel qu'indiqué et précisé plus en détail dans le Prospectus. De la même manière, les paiements pour des souscriptions d'Actions de Participation seront effectués au moment d'un Closing ou à toute autre date ultérieure déterminée par le Gérant. Les modes de paiement pour telles souscriptions seront déterminés par le Gérant et décrits plus avant dans le Prospectus.

Le Gérant peut, à sa seule discrétion, déterminer toutes autres conditions de souscription telles que des engagements minimums aux Closings, des engagements subséquents, des intérêts moratoires, des paiements de frais supplémentaires ou des restrictions de propriété.

La Société peut décider d'émettre des Actions en échange d'une contribution de titres ou autre actifs, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, notamment l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation de l'auditeur de la Société et à condition que ces titres ou autres actifs soient conformes aux objets et à la stratégie d'investissement de la Société.

Art. 12. Rachat des Actions. La Société est de type fermé, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne peuvent pas être acceptées par la Société.

La Société peut toutefois rembourser des Actions quand le Gérant considère qu'un tel remboursement est dans les meilleurs intérêts de la Société.

Les Actions peuvent être rachetées sur une base proportionnelle entre les Actionnaires existants, notamment (i) afin de distribuer auxdits Actionnaires le résultat net issu de la vente d'un actif par la Société, nonobstant toute autre distribution prévue par l'article 25 des présents Statuts, ou (ii) si la valeur des actifs de la Société a atteint un montant considéré par le Gérant comme inférieur au niveau minimum nécessaire à la Société pour fonctionner d'une manière efficiente.

Les rachats seront effectués conformément aux principes établis dans le Prospectus.

En outre, le rachat des Actions peut revêtir un caractère obligatoire si un Actionnaire cesse ou s'avère ne pas être un Investisseur Averti au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Un tel rachat obligatoire doit être effectué conformément aux dispositions du Prospectus.

Sur la décision du Gérant, la Société pourra satisfaire au paiement du prix de rachat en faveur de tout Actionnaire y consentant, en attribuant audit Actionnaire des investissements prélevés sur les avoirs de la Société et équivalents à la valeur des Actions à racheter. Dans ce cas, la nature ainsi que le type d'avoirs à transférer seront déterminés de manière équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la Société; le mode d'estimation employé sera confirmé dans un rapport spécial des réviseurs d'entreprise de la Société. Les frais inhérents auxdits transferts seront à charge du cessionnaire.

Art. 13. Conversion des Actions. Les conversions d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe ne sont pas autorisées.

Art. 14. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée, sous la responsabilité du Gérant, dans la devise de référence de la Société (déterminée dans le Prospectus) sur une base biannuelle - le 31 décembre et le 30 juin de chaque année prise en considération, ainsi qu'à toute autre date déterminée de temps à autre par le Gérant (le «Jour d'Évaluation»).

La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Classe comme suit: chaque Classe prend part dans la Société en fonction du portefeuille et des droits aux distributions attribuables à chacune des Classes. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits aux distributions attribués à une Classe particulière (tel que déterminé dans le Prospectus) au Jour d'Évaluation donné, diminuée des engagements relatifs à cette Classe existants à ce Jour d'Évaluation, représente la

Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe au Jour d'Évaluation concerné. Les mêmes principes s'appliqueront pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Série d'Actions au sein d'une Classe.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée au Jour d'Évaluation est équivalente à la Valeur Nette d'Inventaire totale de la Classe en question à ce Jour d'Évaluation divisée par le nombre total d'Actions restantes au sein de cette Classe audit Jour d'Évaluation.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et ses engagements.

L'évaluation des actifs la Société est déterminée de la façon suivante:

(1) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, sera censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il est peu probable que ces intérêts soient encaissés, auquel cas le Gérant peut juger approprié de revoir ces intérêts à la baisse afin de renvoyer à une valeur différente davantage représentative de la valeur équitable desdits avoirs;

(2) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé, en rapport avec des investissements en cours, sont évalués sur la base de leur dernier cours connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de ces avoirs est déterminée sur la base de leur valeur de réalisation prévisible que le Gérant évalue en toute bonne foi;

(3) les investissements dans des titres de private equity autres que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués conformément aux principes suivants:

Le Gérant prendra en considération les directives et principes pour l'évaluation des sociétés cibles établis par l'ASSOCIATION EUROPEENNE DU CAPITAL-RISQUE (AECR), avec une attention particulière sur les éléments suivants:

- les investissements dans des sociétés réalisés dans les 12 mois précédant le Jour d'Évaluation seront évalués à leur prix d'acquisition, à moins que le Gérant considère qu'il y a eu une détérioration matérielle de la situation financière d'une Société en Portefeuille (telle que définie dans le Prospectus).

- Lorsqu'une transaction significative a eu lieu, fixant un prix de référence dans des conditions normales de marché, cette transaction peut servir de base à l'évaluation.

- Dans les autres cas, les sociétés non cotées seront normalement évaluées par référence à leurs bénéfices et aux ratios financiers (prix/revenus, prix/cash flow, valeur d'entreprise/bénéfices avant charges financières et impôt) applicables à des sociétés comparables cotées diminués d'une décote appropriée au vu du manque de liquidité de ces actions. Les bénéfices pris en compte pour l'évaluation sont ceux indiqués dans les derniers comptes audités, tout en prenant en considération les éventuelles notifications ultérieures de la direction. Dans l'hypothèse où le Gérant est dans l'impossibilité de trouver des sociétés comparables appropriées, les méthodes d'évaluation suivantes seront employées.

- Par référence à la moyenne des multiples financiers du sous-secteur d'activités concerné; ou

- Le Gérant peut appliquer les multiples retenus lors de l'investissement initial aux derniers prix disponibles.

- Si nécessaire, d'autres facteurs seront également pris en compte tels que la substance des actifs, les bénéfices budgetés de l'année en cours et toutes autres perspectives à court terme de vente des actions de la Société en Portefeuille.

En l'absence de circonstances inhabituelles, l'évaluation des sociétés non cotées sera revue à chaque Jour d'Évaluation.

(4) la valeur de tout autre actif de la Société est déterminée sur base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition n'est pas représentatif, ces actifs seront évalués sur la base d'un prix de vente raisonnablement prévisible.

La Valeur Nette d'Inventaire par Classe calculée chaque Jour d'Évaluation est à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société dans les quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables suivant le Jour d'Évaluation concerné.

Le Gérant peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

a) s'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

b) lorsque les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements sont hors service;

c) si, pour toute autre raison, les prix de tout investissement dû à la Société ne peut pas être établi de manière ponctuelle ou avec précision.

Art. 15. Le Gérant. La Société sera gérée par SINEQUANON GENERAL PARTNER LUXEMBOURG S.A., une société anonyme dont le siège social est situé à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes (associé gérant commandité), une société constituée selon les lois du Luxembourg (ci-après le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, soit désigné afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires, convoquée par cet administrateur, se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Toute nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 16. Pouvoirs et décisions du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts appartiennent au Gérant.

Le Gérant peut, sous sa responsabilité, nommer des conseillers en investissement et gestionnaires, ainsi que d'autres agents de gestion ou administratifs. Le Gérant peut conclure des contrats avec de telles personnes ou sociétés prévoyant la prestation de leurs services, la délégation de pouvoirs à celles-ci, et la détermination de leur rémunération supportée par la Société.

Le Gérant mandatera SINEQUANON CAPITAL PARTNERS BELGIUM S.A. en tant que conseiller en investissement de la Société (le «Conseiller en Investissement»). Le Conseiller en Investissement aura droit aux indemnités précisées dans le Prospectus.

Toute décision du Gérant en matière d'investissement et de désinvestissement requiert, pour être approuvée, 75% des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à la réunion trimestrielle pertinente du conseil.

Art. 17. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant, ou tout autre administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils soient administrateur, associés directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

L'administrateur ou le fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Les transactions dans lesquelles ledit administrateur ou fondé de pouvoir est impliqué sont valables et engagent la Société vis-à-vis des tiers seulement si (i) l'intérêt de l'administrateur ou du fondé de pouvoir dans la relation d'affaires a été, avant la relation d'affaires, officiellement dévoilé au Gérant et (ii) après que le Gérant a déterminé et approuvé, suite à cette divulgation, que cette transaction est toujours dans le meilleur intérêt de la Société et conforme aux dispositions du Prospectus.

Art. 19. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Le Dépositaire peut, sous sa propre responsabilité, déléguer dans le cadre dudit contrat une ou plusieurs des ses fonctions à tout agent dûment nommé à cet effet.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Le Dépositaire sera notamment responsable de la surveillance des actifs de la Société; plus particulièrement, il devra s'assurer:

- a) que le prix de souscription des Actions de la Société soit perçu par celle-ci dans les délais prévus par ses Statuts;
- b) que dans les opérations portant sur les actifs de la Société, une contrepartie lui soit payée ou livrée dans les délais d'usage, et;
- c) que les produits de la Société sont affectés conformément aux présents Statuts.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux (2) mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des actionnaires de la Société.

Le Gérant peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

- d) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des actionnaires de la Société;
- e) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- f) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 20. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires créant des droits ou obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par le Gérant.

Les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée sont adoptés à la majorité simple des votes valides, à moins que la décision n'ait pour effet de modifier les présents Statuts, auquel cas elle doit être adoptée avec (i) un quorum de présence de cinquante et un (51) pour cent du capital de la Société, (ii) une majorité d'au moins deux-tiers des votes valides et (iii) l'accord du Gérant.

Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Classe doit être approuvée par une décision de l'assemblée des actionnaires de la Société et par une (des) assemblée(s) distincte(s) des propriétaires d'Actions de la ou des Classe(s) concernée(s).

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires doivent être convoquées sur demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social. Les actionnaires représentant au moins 10 pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur du Gérant.

Art. 21. Dédommagement/indemnité. La Société indemniserà, au maximum autorisé par le droit luxembourgeois, le Gérant, le Gestionnaire en Investissement et ses administrateurs, fondés de pouvoir, associés, employés, affiliés et cessionnaires respectifs de tout engagement, plaintes et frais y relatifs, en ce compris les honoraires d'avocats, survenant suite à une action ou à une omission en relation avec les activités de la Société ou dans le cadre de transactions avec des tiers pour le compte de la Société; à condition que cette action ou omission ait été faite de bonne foi et qu'elle ne soit pas occasionnée par la négligence grossière, la faute intentionnelle, la violation consciente de la loi ou la violation substantielle ou intentionnelle des présents Statuts ou du contrat de conseil (advisory agreement).

Art. 22. Auditeurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société devront être examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

L'auditeur devra répondre de toutes les obligations et remplir tous les critères prévus par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 25. Distributions. Le Gérant distribuera aux Actionnaires les revenus issus de la cession des investissements, plus tout dividende ou revenu d'intérêt reçu, aussi rapidement que possible, étant toutefois entendu que les actifs nets de la Société ne peuvent en aucun cas être inférieurs au seuil légal d'un million d'euros; le Gérant peut cependant retenir quelques ou tous les montants des ces revenus qu'il considère prudent de placer en réserve pour faire face à des dépenses ultérieures ou à des dettes ultérieures de la Société.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes et les distributions en général seront déclarés ou payés à tout moment pour l'exercice social considéré de la Société (ou partie de cet exercice) et comme le Gérant le déterminera.

Les distributions seront faites en espèces, en euros ou en nature à la seule discrétion du Gérant (les distributions en nature ne peuvent être effectuées qu'avec le consentement de la majorité des actionnaires si les titres distribués ne sont pas cotés sur un marché reconnu et dans l'intérêt des Actionnaires), tel que précisé dans le Prospectus.

Les distributions attribuables à chaque investissement seront allouées parmi les Porteurs d'Actions Ordinaires, le Gérant et les Porteurs d'Actions de Carried Interest selon l'ordre suivant:

(vii) Retour au capital libéré: cent pour cent (100%) aux Porteurs d'Actions Ordinaires en proportion des montants effectivement libérés, dans le cadre d'un investissement déterminé, jusqu'à ce que les Porteurs d'Actions Ordinaires aient reçu un montant égal à la somme de leur part (y) du capital investi dans tous les investissements cédés, ou autrement vendus au moment de cette distribution et (z) du montant de tous les coûts (y compris les frais) supportés par la Société au moment de cette distribution; net dans tous les cas des montants déjà payés auparavant en relation avec cette distribution;

(viii) Retour Préférentiel: cent pour cent (100%) aux Porteurs d'Actions Ordinaires en proportion des Engagements effectivement souscrits, dans le cadre d'un investissement déterminé, jusqu'à ce que le surplus des distributions cumulatives en faveur des Porteurs d'Actions Ordinaires, dépassant le montant précisé au paragraphe (i) ci-dessus, atteigne un taux de six pour cent (6%) par an prorata temporis (le «Retour Préférentiel»); net dans tous les cas des montants distribués en relation avec cette distribution.

(ix) Retour au capital libéré par les Porteurs d'Actions de Carried Interest: cent pour cent (100%) aux Porteurs d'Actions de Carried Interest en proportion des montants effectivement libérés, dans le cadre d'un investissement déterminé, jusqu'à ce que les Porteurs d'Actions de Carried Interest aient reçu un montant égal à la somme de leur part (x) du capital investi dans les investissements pertinents cédés, ou autrement vendus au moment de cette distribution et (z) du montant de tous les coûts (y compris les frais) supportés par la Société au moment de cette distribution; net dans tous les cas des montants déjà payés auparavant en relation avec cette distribution;

(x) Attribution prioritaire de l'Action de Commandité: en quatrième lieu, vingt-cinq pour cent (25%) des montants distribués au Gérant, conformément au paragraphe (ii) ci-dessus, dans la mesure nécessaire à ce que les distributions cumulatives en faveur du Gérant se chiffrent à 1.000.000 EUR;

(xi) Catch-up: vingt-cinq pour cent (25%) de tous les montants distribués conformément au paragraphe (ii) ci-dessus, aux Porteurs d'Actions de Carried Interest en proportion des montants effectivement libérés dans le cadre d'un investissement déterminé;

(xii) Solde: le solde restant, (a) à hauteur de quatre-vingt pour cent (80%) parmi les Porteurs d'Actions Ordinaires proportionnellement à leurs Engagements souscrits, (b) à hauteur de vingt pour cent (20%) parmi les Porteurs d'Actions de Carried Interest proportionnellement à leurs apports en capital.

Cinquante pour cent des montants à distribuer conformément à l'Article 25 (v) (b) seront déposés sur un compte séquestre rémunéré (le «Compte Séquestre») chez un dépositaire choisi à la seule discrétion du Gérant et jusqu'à la liquidation de la Société.

A la liquidation de la Société, le liquidateur déterminera si (a) les Porteurs d'Actions de Carried Interest ont soit reçu plus que la somme de leurs apports en capital et vingt pour cent (20%) des revenus nets de la Société (la «Distribution Excédentaire») ou si (b) les Porteurs d'Actions Ordinaires ont reçu moins que le retour auquel ils étaient censés avoir droit conformément à l'Article 25 (ii) (le «Déficit de Retour Préférentiel»). Le liquidateur provoquera le transfert d'un montant égal au maximum de la Distribution Excédentaire ou le Déficit de Retour Préférentiel du Compte Séquestre aux Porteurs d'Actions Ordinaires en proportion de leurs Engagements souscrits, le solde restant du Compte Séquestre (le cas échéant) étant distribué parmi les Porteurs d'Actions de Carried Interest en proportion de leurs apports en capital.

Art. 26. Dissolution et liquidation de la Société. Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (le(s) «Liquidateur(s)») (qui peut être le Gérant) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires, conformément à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Les actifs en espèces non réclamés par les Actionnaires au moment de la liquidation seront déposés sur un compte séquestre à la Caisse des Consignations à Luxembourg. Si ces montants ne sont pas réclamés au cours d'une période de prescription de trente (30) ans, ils seront perdus.

Le Liquidateur, qui peut être une personne physique ou une personne morale, nommé par l'assemblée générale des Actionnaires, procédera à la vente ordonnée ou à la liquidation des actifs de la Société et appliquera et distribuera les revenus de ces ventes ou de cette liquidation suivant l'ordre de priorité suivant, sauf si la loi prévoit autre chose:

(iv) d'abord pour payer tous les créanciers de la Société (incluant les Actionnaires qui sont des créanciers) dans l'ordre de priorité prévu par la loi ou autrement;

(v) puis pour payer toutes les dépenses de liquidation;

(vi) enfin, s'il reste des revenus, pour effectuer des distributions aux Porteurs d'Actions Ordinaires et aux Porteurs d'Actions de Carried Interest ou à leurs représentants légaux selon les principes décrits à l'Article 25 «Distributions».

A la dissolution, le Liquidateur peut (a) liquider tout ou une partie des actifs de la Société et appliquer les procédures de liquidation de la manière décrite ci-dessus et/ou (b) engager des évaluateurs indépendants pour évaluer la valeur des actifs de la Société non vendus ou non cédés, ou déterminer la juste valeur de ces actifs, et allouer tout gain ou perte non réalisé déterminé par cette évaluation aux Actionnaires comme si les actifs en question avaient été vendus à la date de distribution et, après ces ajustements, distribuer ces actifs de la manière détaillée ci-dessus, sous réserve que le Liquidateur réussisse de bonne foi à liquider suffisamment d'actifs de la Société pour satisfaire en espèces les dettes décrites ci-dessus.

Une période raisonnable doit être passée pour permettre la liquidation ordonnée des actifs de la Société et une décharge des dettes de la part des créiteurs, de manière à permettre au Liquidateur de minimiser les pertes dues à la liquidation.

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Toute procédure juridique liée à un litige résultant de ou relatif à ce document est exclusivement soumise à la juridiction des tribunaux du grand-duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, vol. 157s, fol. 80, case 6. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077479/242/1038.

(070084482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Courcelles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2007

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 142-144, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075988/4333/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Résidence Services Brill a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg F 7.285.

—
STATUTS

Entre les soussignés, composant l'actionnariat de la société IMMONDORF SA:

a) La société ETS. KUHN, ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES S.A., avec siège social à L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam, R.C. Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 28.312, pour laquelle agit Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur, demeurant à Luxembourg,

b) La société TRACOL SA, avec siège social à L-5280 Sandweiler, représentée par Monsieur Marco Sgreccia, demeurant à 77, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg et/ou Monsieur Fabio Marochi, demeurant à 64, rue st Pierre, L-4646 Diferdange;

c) La société ILCO S.à r.l., avec siège social à L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 62.233, pour laquelle agit Monsieur Pascal Kintziger, entrepreneur, demeurant à Messancy (B),

tous présents ou dûment représentés,

ainsi que tous ceux qui, par la suite, adhéreront aux présents statuts et seront admis dans l'association, il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ainsi que par les présents statuts.

I. Les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée RESIDENCE SERVICES BRILL a.s.b.l. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928. Tous les membres présents et ceux qui seront admis par la suite s'engagent à observer les présents statuts, ainsi que le règlement d'ordre interne établi ultérieurement.

Art. 2. Son siège social est établi à Mondorf-les-Bains. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration dans tout autre lieu de cette agglomération.

Art. 3. L'association a pour objet l'organisation des services administratifs, d'assistance, de restauration et d'animation pour personnes âgées vivant en copropriété dans la RESIDENCE SERVICES BRILL, sise à Mondorf-les-Bains, ainsi que la promotion de toutes activités se rattachant à ces services.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Titre II. Admission

Art. 5. Tout copropriétaire d'une unité d'habitation dans la RESIDENCE SERVICES BRILL est membre de plein droit de l'asbl.

Art. 6. Le syndic de la copropriété RESIDENCE SERVICES BRILL est membre de plein droit de l'asbl. Les consultants externes et prestataires de service qui ont une relation contractuelle avec l'asbl ne seront pas membres de l'association.

Art. 7. Le nombre des membres est illimité, mais doit être égal au moins à trois.

Art. 8. Les signataires du présent acte seront les premiers membres de l'association que pendant une phase transitoire.

Titre III. Démission, Exclusion, Suspension

Art. 9. A la revente de son lot d'habitation, le membre de l'asbl est considéré démissionnaire de l'asbl, et ce le premier jour du mois suivant la signature de l'acte notarié de vente.

Le membre démissionnaire n'a aucun droit sur l'avoir social. Il ne peut réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

Titre IV. Cotisations

Art. 10. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par l'Assemblée générale. Les cotisations sont payables mensuellement par anticipation et à la première demande écrite. Les cotisations des membres effectifs ne peuvent dépasser 2,5% du budget annuel de l'association par unité d'habitation.

Tout membre n'ayant pas donné suite au deuxième rappel de paiement sera redevable sans aucune notification préalable d'une indemnité pécuniaire forfaitaire de 500 € indice 100, sans préjudice quand à d'autres droits, moyens et actions quelconques. Les intérêts moratoires au taux plus amplement défini à l'article 14 de la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard, commencent à courir automatiquement deux semaines après émission de la facture. Au cas où l'asbl devra entamer une procédure de recouvrement des cotisations non payées, aussi bien les intérêts moratoires courus jusqu'au jour du paiement, que les frais administratifs et autres coûts engendrés par la procédure de recouvrement sont à la charge du membre qui est resté en défaut de paiement.

Le non paiement des cotisations n'entraîne en aucun cas la démission de plein droit de l'associé débiteur.

Titre V. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'association, à l'exclusion des personnes auxquelles le conseil d'administration a conféré le titre de membre d'honneur. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration et en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président.

Art. 12. L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence:

1. la modification des statuts;
2. la nomination ou la révocation des membres du conseil d'administration et du président;
3. l'approbation des budgets et des comptes;
4. la dissolution volontaire de l'association.

En outre l'assemblée générale prendra toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par décision du conseil d'administration toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent. Le conseil d'administration est obligé de la convoquer à la demande d'un cinquième des membres au moins.

Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux qui seront adressés à tous les membres effectifs et par simple copié aux membres adhérents. Copie sera conservée au secrétariat pour être à disposition de tout intéressé.

Art. 14. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par simple information écrite adressée à tous les membres au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

Chaque membre de l'association a le droit d'assister à l'assemblée générale. Il peut se faire représenter par un autre membre muni d'une procuration écrite à remettre au président de l'assemblée avant l'ouverture de celle-ci.

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Toutefois des propositions soutenues par un cinquième des membres doivent être portées à l'ordre du jour et faire l'objet de délibérations.

Art. 15. Par unité d'habitation de la copropriété RESIDENCE SERVICES BRILL, les membres ne disposent que d'un seul vote lors de l'assemblée générale. En cas d'indivision, les indivisaires devront nommer un seul représentant qui n'émettra qu'un vote pour l'unité d'habitation.

Art. 16. Les décisions de l'assemblée générale relatives aux points 1, 2 et 3 de l'article 12 des présents statuts sont prises conformément aux exigences de quorum et de majorité telles que prévues par la loi du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis.

La dissolution de l'asbl (art. 12.4) ne sera admise que si 100% des membres sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et si la décision est votée avec une majorité de 75% des voix des membres présents ou représentés. Si cette condition n'est pas remplie lors du premier vote, il pourra être convoqué une seconde assemblée générale qui statuera aux mêmes conditions.

Le vote par correspondance est admis pour tous les votes de l'assemblée générale.

Titre VI. Administration

Art. 17. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 8 membres. Le syndic est membre de plein droit du conseil d'administration. Il ne dispose cependant pas d'un droit de vote. Le mandat des autres administrateurs expire après deux ans.

Art. 18. Le conseil d'administration désigne tous les deux ans parmi ses membres effectifs un président et un vice-président.

Le président peut être révoqué à la majorité des 2/3 des membres effectifs.

En cas d'empêchement ou carence du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président.

Art. 19. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, en cas d'empêchement ou de carence de celui-ci par le vice-président. Il ne peut statuer que si tous les membres effectifs sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple, à l'exception des décisions relatives aux recrutements et licenciements du personnel de l'asbl, à la signature de contrats portant sur un montant supérieur à 12.500 € à l'indice coût de vie au 12/2006, aux changements de statuts, à la définition de services senior supplémentaires, à la suppression de certains services, pour lesquelles un quorum de présence des trois quarts des membres du conseil d'administration statuant à la majorité des trois quarts des membres présents est requis.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il est notamment habilité à établir un règlement d'ordre interne qui complétera, si nécessaire, les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association.

Art. 21. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres. Il est tenu de préparer le budget et de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget de son prochain exercice. Après approbation par l'assemblée générale, le conseil d'administration soumettra le budget au syndic de la copropriété RESIDENCE SERVICES BRILL qui l'intègre dans le budget de la copropriété.

Art. 22. Le Président ou deux membres du conseil d'administration dûment désignés peuvent représenter l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires de l'asbl.

Art. 23. Pendant une phase transitoire de deux ans à partir de la signature de la présente, le promoteur de la résidence services déléguera un maximum de trois personnes au conseil d'administration.

Titre VII. Surveillance

Art. 24. Chaque année, l'assemblée générale désigne une commission d'au moins deux personnes ne faisant pas partie du conseil d'administration, à l'effet de vérifier à la fin de l'exercice les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital.

Titre VIII. Dissolution, liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, l'avoir sera distribué entre les membres suivant modalités à définir lors de l'assemblée générale extraordinaire décidant la dissolution et nommant un ou plusieurs liquidateurs.

Fait et passé à Luxembourg, le 18 décembre 2006

R. Kuhn / F. Marochi / P. Kintziger

Les fondateurs

Référence de publication: 2007074425/1132/134.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01852. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pan European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.493.

On the seventeenth of April, in the year two thousand and seven.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PAN EUROPEAN FINANCE Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by notarial deed, before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg, on 1st December 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 152 of February 18th, 2005, having its registered office in L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 104.493 (hereafter referred to as the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been further amended pursuant to a notarial deed, before the same notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 18 September, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2115 of November 13th, 2006.

The meeting was opened by Mr. Benoît Massart, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, being in the chair, who appointed as Secretary Mr. Yohan Menna, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the meeting elected as Scrutineer Mr. Yohan Menna, pre-named.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend article 10, fifth paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»;

2. Decision to appoint Mr. Gerhard Wittl as Manager;

3. Confirmation of the current composition of the board of managers of the Company; and

4. Miscellaneous.

II. The represented shareholder at the present extraordinary general meeting (thereof to referred to as the «Sole Shareholder»), the proxy-holder of the represented shareholder, and the number of his shares, are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the represented shareholder, the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the represented shareholder took the following resolutions:

I. First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10, fifth paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»

II. Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, Mr. Gerhard Wittl, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), as Manager, with immediate effect.

Mr. Gerhard Wittl is appointed for an indefinite period.

III. Third resolution

The Sole Shareholder declares that the current composition of the board of managers of the Company is the following:

- Mr. Jan Baldem Reinhard Mennicken;
- Mr. Jobst Beckmann; and
- Mr. Gerhard Wittl.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind will be born by the Company as, a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de PAN EUROPEAN FINANCE Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié, par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 152 du 18 février 2005, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 104.493 (ci-après la «Société»).

Par la suite, les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié, par-devant le même notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, le 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2115 du 13 novembre 2006.

L'assemblée a été ouverte par M. Benoît Massart, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, président, celui-ci a nommé comme Secrétaire M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, l'assemblée a élu comme Scrutateur M. Yohan Menna, précité.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et requis du notaire qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 10, cinquième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»;

2. Décision de nommer M. Gerhard Wittl comme gérant;

3. Confirmation de la composition de l'actuel conseil de gérance de la Société;

4. Divers.

II. L'associé représenté à la présente assemblée générale extraordinaire (ci-après l'«Associé Unique»), le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, par les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte.

La procuration de l'associé représenté sera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après approbation des précédentes, l'associé représenté a adopté les résolutions suivantes:

I. Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10, cinquième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»

II. Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Gerhard Wittl, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne), comme gérant, avec effet immédiat.

M. Gerhard Wittl est nommé pour une période indéterminée.

III. Troisième résolution

L'Associé Unique déclare que l'actuel conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Jan Baldem Reinhard Mennicken;
- M. Jobst Beckmann; et
- M. Gerhard Wittl.

Coûts

La partie comparante évalue que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5620. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075539/211/124.

(070082387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

JP Commercial VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.114.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-first of May.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 80 B, rue Principale, 5367 Schuttrange, Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 78.830, duly represented by Ms Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Munich, on the 9th of May 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of association of a private limited company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, Gesellschaft mit begrenzter Haftung which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of JP COMMERCIAL VI S.à r.l.

Art. 2. The company is established for a limited period of time. The company will exist until 20 May 2017 at the latest. After this date, the company will only continue to exist for the purpose of its own liquidation.

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Within the same municipality the registered office may be transferred through resolution of the manager(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Title II: Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, which have been fully subscribed.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by majority consent of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by (i) a majority of members (ii) representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The members may also take resolutions in writing without meeting if there are twenty-five (25) members or less.

Art. 7. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 8. If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph, are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 9. If the company has at least two members, the shares are freely transferable between the members.

The share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's share capital.

In the case of the death of a member the share transfer to non-members is subject to the consent of owners of shares representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the company.

Art. 11. The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the company, nor interfere in any manner in the management of the company.

Title III: Administration and audit

Art. 12. The company shall be managed by one or several managers, who need not be members of the company.

The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The manager(s) shall hold office until their successors are appointed.

The managers may be removed without cause.

Art. 13. The manager(s) may choose from among themselves a chairman. They may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the managers and of the members.

The managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by e-mail, telegram, telex or telefax.

Each manager may take any actions necessary or useful to realise the corporate object, with the exception of those reserved by law to be decided upon by the members.

Art. 14. The minutes of any meeting of the managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. Each manager may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration.

Art. 16. The company will be bound by the sole signature of any manager or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally liable for the obligations of the company. However, managers may be liable for acts or omissions in the execution of their duties.

Art. 18. The accounting year of the company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the manager(s) as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the company at the registered office of the company. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Out of the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason this threshold is not met anymore.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager(s), will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. The annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by the members;
2. The interim accounts are established by the manager(s);
3. The interim accounts have been reviewed by the auditor, if any;
4. These accounts show sufficient profits, including profits carried forward, or any other distributable reserve;

5. The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s).

Art. 20. The financial statements of the company may be audited by one or several statutory or independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.

Title IV: Winding up - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the company, which will take place at the latest immediately after 20 Mai 2017, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation is closed, the assets of the company will be distributed to the members proportionally to the shares they are holding.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Art. 23. Any litigation which might occur during the liquidation of the company, either between the members themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the business of the company is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Subscription

The ten thousand (10,000) shares have been fully paid-in by JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., pre-named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting of the member

Immediately after the incorporation of the company, the member representing the entire corporate capital represented as here above stated, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1) The meeting resolves that the number of managers shall be set at two (2).
- 2) The following persons are appointed managers of the Company with effect as at today for an unlimited period:
 - Karl-Erbo Graf Kageneck, Stollbergstr. 11, 80539 München, Germany, born 29 July 1947 in Wittlich, Lawyer (LL.M.)
 - Daniel Graf von der Schulenburg, Keferstr. 6, 80802 München, Germany, born 27 January 1961 in Algier, merchant.
- 3) The registered office of the Company is at 5367 Schuttrange, 80B, rue Principale, Luxembourg.
- 4) The first financial year shall start on the day of incorporation and close on 31 December 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundsieben, am einundzwanzigsten Mai,

Vor der unterzeichneten Notarin Martine Schaeffer mit Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 80 B, rue Principale, 5367 Schuttrange, Luxemburg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg, unter der Sektion B, Nummer 78.830, hier vertreten durch Frau Verena Zimmermann, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München am 9. Mai 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Person und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte die unterzeichnete Notarin, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem geltenden Recht und der vorliegenden Satzung unterliegt, zu beurkunden.

Titel I: Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung JP COMMERCIAL VI S.à r.l. trägt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf beschränkte Dauer gegründet. Die Gesellschaft endet spätestens am 20. Mai 2017. Nach diesem Datum wird die Gesellschaft ausschließlich zum Zwecke ihrer eigenen Auflösung weiter bestehen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch die Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung einer Verlegung an Dritte hat durch das Organ der Gesellschaft zu erfolgen, das unter den gegebenen Umständen hierzu am besten in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung von und die Verfügung über Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft darf sonstige Beteiligungen jedweder Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen sowie Anleihen und Kapitalanlagen in Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf und die Vermietung von Immobilien ist, zusammen mit Kapitalinteressen in Eigentum, Eigentumsrechten und Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditist mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

Titel II: Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), die vollständig einbezahlt wurden.

Art. 6. Auf jeder ordnungsgemäß zusammengesetzten Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung per Beschluss einer einfachen Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals halten, geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Gesellschafterbeschlüsse können auch schriftlich und ohne Versammlung gefasst werden, wenn die Gesellschaft fünf- undzwanzig (25) oder weniger Gesellschafter besitzt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen. Falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in Bezug auf die Gesellschaft benannt wurde. Das gleiche gilt für den Konfliktfall zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen dem Schuldner, dessen Schuld mit einem Pfandrecht belastet wird, und seinem Gläubiger.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einem Anteil an den Vermögensgegenständen und am erzielten Gewinn der Gesellschaft in seinem direkten proportionalen Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingesellschafters, die im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst.

Art. 9. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteile an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren.

In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

Art. 10. Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen noch in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen.

Titel III: Geschäftsführung und Prüfung

Art. 12. Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse, die Vergütung und die Dauer des Mandats der Geschäftsführer, wobei diese ihr Amt solange ausüben, bis ein Nachfolger bestimmt wurde.

Die Geschäftsführer können ohne Grund abberufen werden.

Art. 13. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen.

Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und verantwortlich für die Aufzeichnung der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar an dem Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, in denen die Art der Dringlichkeit in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss.

Auf die Einberufung kann durch die schriftlich oder per Telefon, Telegramm, Telex oder Fax erteilte Zustimmung eines jeden Geschäftsführers verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, die aus einem Zeitplan hervorgehen, der vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Telefon, Telegramm, Telex oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per E-Mail, Telegramm, Telex oder Fax durchgeführt werden.

Jeder einzelne Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Handlungen zur Erfüllung des Zweckes der Gesellschaft vorzunehmen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 14. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden durch den Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden.

Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Jeder Geschäftsführer kann mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Vergütung festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers oder durch die Einzelunterschrift jeder in Übereinstimmung mit dem Artikel 15 bevollmächtigten Person verpflichtet.

Art. 17. In Ausübung ihres Mandats ist/sind der/die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Jedoch können Geschäftsführer für Handlungen oder Unterlassungen in der Ausübung ihrer Pflichten haftbar gemacht werden.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.

Art. 19. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt. Jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit am Sitz der Gesellschaft Einsicht in den Jahresabschluss und die Bücher der Gesellschaft nehmen.

Das Guthaben der Gewinn- und Verlustbilanz nach Abzug der allgemeinen Kosten, Sozialabgaben, Tilgungen und Provisionen stellt den Gewinn der Gesellschaft dar. Von diesem jährlichen Gewinn der Gesellschaft werden 5% (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10% (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht, lebt aber auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Rücklagen, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Rücklagen angegriffen wurden.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. Der Jahresabschluss des vorherigen Geschäftsjahres wurde von den Gesellschaftern verabschiedet;
2. Die Geschäftsführer haben einen Zwischenabschluss aufgestellt,
3. Der Zwischenabschluss wurde gegebenenfalls von dem Wirtschaftsprüfer geprüft;
4. Dieser Zwischenabschluss weist ausreichend Gewinne auf, einschließlich der übertragenen Gewinne und der anderen freien Reserven;
5. Die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren, wird durch die Geschäftsführung getroffen.

Art. 20. Die Prüfung der Finanzunterlagen der Gesellschaft kann durch einen oder mehrere gesetzliche oder unabhängige Wirtschaftsprüfer erfolgen. Die Gesellschafterversammlung entscheidet über die Möglichkeit der Ernennung einer oder mehrerer Wirtschaftsprüfer und legt deren Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandates fest.

Titel IV: Auflösung und Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, die spätestens unmittelbar nach dem 20. Mai 2017 stattfinden wird, erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern im Verhältnis zu den Geschäftsanteilen, die sie halten, zugeteilt.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung.

Art. 23. Jeder Rechtsstreit, der während der Liquidation der Gesellschaft eintritt, auch zwischen den Gesellschaftern oder zwischen dem/den Geschäftsführer(n) und der Gesellschaft, unterliegt, sofern es die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft betrifft, der Entscheidung eines Schiedsgerichtes («arbitrage») gemäß der Zivilprozessordnung.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass diese erfüllt worden sind.

Zeichnung

Die zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile wurden vollständig einbezahlt durch JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., vorbenannt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hielt der Alleingesellschafter, der das gesamte Stammkapital vertritt, vertreten wie vorbenannt, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und fasste folgende Beschlüsse:

- 1) Die Versammlung beschließt, die Zahl der Geschäftsführer auf zwei (2) festzusetzen.

2) Die folgenden Personen werden mit Wirkung zum heutigen Tage zu Geschäftsführern auf unbegrenzte Dauer ernannt:

- Karl-Erbo Graf Kageneck, wohnhaft in Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 29. Juni 1947 in Wittlich, Jurist (LL.M.)

- Daniel Graf von der Schulenburg, wohnhaft in Keferstr. 6, 80802 München, Deutschland geboren am 27. Januar 1961 in Algier, Kaufmann.

3) Der Sitz der Gesellschaft ist in 5367 Schuttrange, 80 B, rue Principale, Luxemburg.

4) Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat dieser zusammen mit der Notarin die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, REM/2007/1256. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007077547/5770/370.

(070084608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Den Daimerléck, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 50.115.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 22 mai 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 8 juin 2007.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2007077192/225/12.

(070084234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Great American Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.615.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juin 2007

Résolution

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Jean Quintus, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076403/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.350.010,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.008.

—
In the year two thousand and seven, on the eighth day of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague impeached, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

There appeared:

Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.123.008 (the «Company»).

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated 10 April 2007.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 December 2006, and not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the «Memorial») number 197, dated 16 February 2007, page 9410 and its articles of incorporation (the «Articles») have been amended pursuant to a deed drawn up on 8 May 2007 by the notary Joseph Elvinger prenamed, not yet published in the *Mémorial*.

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,350,010 (one million three hundred and fifty thousand ten Euros), divided into one (1) class A share (the «Class A Share») and one hundred and thirty-five thousand (135,000) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of ten Euros (EUR 10) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 2,800,000 (two million eight hundred thousand Euros) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares.

4) By resolutions dated 10 April 2007, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 14 December 2006). The share capital of the Company is increased as of 10 April 2007 within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company, by an amount of EUR 500,000 (five hundred thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 1,350,010 (one million three hundred and fifty thousand ten Euros) to EUR 1,850,010 (one million eight hundred and fifty thousand ten Euros) by creating and issuing 50,000 (fifty thousand) new Class B shares (the «New Shares») with a par value of EUR 10 (ten Euros) each.

All the 50,000 (fifty thousand) New Shares with a par value of EUR 10 (ten Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by STICHTING TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, a company established under Dutch law, having its registered office at Postbus 501, 97000 AM Groningen, The Netherlands, registered under number 02071877 (the «Subscriber»).

This Subscriber subscribed to the New Shares and had them fully paid up by payment in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 500,000 (five hundred thousand Euros) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 1,850,010 (one million eight hundred and fifty thousand ten Euros), divided into 1 (one) class A share and 185,000 (one hundred and eighty-five thousand) Class B Shares with a par value of EUR 10 (ten Euros) each.

Therefore Article 5 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«5. The subscribed capital is set at one million eight hundred and fifty thousand ten Euros (EUR 1,850,010), divided into one (1) class A share (the «Class A Share») and one hundred and eighty-five thousand (185,000) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of ten Euros (EUR 10) each, fully paid up (by 100 %).»

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been

decreased to EUR 2,300,000 (two million three hundred thousand Euros) so that Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 2,300,000 (two million three hundred thousand Euros) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 7,200.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Régis Galiotto, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A., société anonyme, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.008 (la «Société»).

Dûment autorisé à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 10 avril 2007.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 197, en date du 16 février 2007, page 9410 et ses statuts (les «Statuts») ont été modifiés par un acte notarié dressé par le notaire Joseph Elvinger soussigné le 8 mai 2007, non encore publiés au Mémorial.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 1.350.010 (un million trois cent cinquante mille et dix Euros) représenté par 1 (une) action de classe A (l'«Action de Classe A») et 135,000 (cent trente-cinq mille) actions de classe B (les «Actions de Classe B») ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (en proportion de 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de EUR 2.800.000 (deux millions huit cent mille Euros) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de classe A et/ou Actions de classe B ou pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de classe A et/ou Actions de classe B.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B.

4) Par les résolutions prises en date du 10 avril 2007, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 14 décembre 2006). Le capital social a été augmenté le 10 avril 2007 dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société d'un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 1.350.010 (un million trois cent cinquante mille et dix Euros) à EUR 1.850.010 (un million huit cent cinquante mille et dix Euros) en créant et émettant 50.000 (cinquante mille) nouvelles Actions de Classe B (les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Toutes les nouvelles 50.000 (cinquante mille) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par STICHTING PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à Postbus 501, 97 000 AM Groningen, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 02071877 (le «Souscripteur»)

Ce Souscripteur a souscrit les Nouvelles Actions et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement du montant de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à EUR 1.850.010 (un million huit cent cinquante mille et dix Euros), divisé en 1 (une) Action de Classe A et 185.000 (cent quatre-vingt-cinq mille) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million huit cent cinquante mille et dix Euros (EUR 1.850.010), divisé en une (1) Action de Classe A (l'«Action de Classe A») et cent quatre-vingt-cinq mille (185.000) Actions de Classe B (les «Actions de Classe B») ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, entièrement libérées (en proportion de 100%).»

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à EUR 2,300,000 (deux millions trois cent mille Euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de deux millions trois cent mille Euros (EUR 2,300,000) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B ou d'augmenter la valeur nominale des Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B.»

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à 7.200 Euros.

Dont acte, le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture et interprétation de la personne comparante, ladite personne cosigne avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/7958. Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075540/211/145.

(070082391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

E.M.E. S.A., Electro Mechanical Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.255.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076841/2620/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00164. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Ocean Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.962.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCEAN FUND
EURO-VL LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007076891/3451/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10219. - Reçu 118 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 123.550.

En date du 23 mai 2007, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007076007/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Walram Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 98.610.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007076066/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07653. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

HR Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.563.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 142-144, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007075998/4333/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.
